



Union • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction de la sécurité et de la sécurité civile

DELEGATION DEPARTEMENTALE

DE L'AIN

Agréée sous le N° 93.04

ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

établie en application des articles 1 et 3 du décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié

Note : cette attestation, délivrée sous la responsabilité du signataire, sanctionne l'acquisition des gestes de premier secours. Elle est reconnue par les services de l'Etat.

Je soussigné, Professeur Marc GENTILINI, Président de la Croix-Rouge Française atteste que

M. JEREMY BOUVET

né(e) le 25 mai 1984 à ANNEMASSE

a suivi :

UNE SESSION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

qui s'est déroulée à PONT DE VEYLE

du 17 juillet 2004 au 18 juillet 2004

en foi de quoi, lui délivre la présente attestation

Fait à Paris

le 11 Aout 2004 A.F.P.S. n° 301343

Le Formateur responsable
de la session de formation

Le Président de la
Croix-Rouge Française

BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS

EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE

Délivré en application de la décision des Directeurs Généraux des sociétés européennes
de Croix-Rouge / Croissant Rouge

Nom BOUVET Prénom JEREMY

Date 18 juillet 2004 Lieu PONT DE VEYLE

Délivré par la Croix-Rouge Française

Fait à Paris le 11 Aout 2004

Le Président de la
Croix-Rouge Française

In accordance with European
Red Cross and Red Crescent
standards on FIRST AID



CROIX-ROUGE FRANÇAISE